



## LES SERVICES DE LA CSD

### CENTRE DE COORDINATION

**« Les Centres de Coordination ont pour mission d'assister tout bénéficiaire souhaitant rester dans son lieu de vie ou réintégrer celui-ci, avec pour objectif la continuité et la qualité du maintien au sein du lieu de vie. »** Décret relatif à l'agrément des centres de coordination des soins et de l'aide à domicile – Chapitre II section 1<sup>er</sup> du 30 avril 2009



Le Centre de Coordination assure une prise en charge globale afin de veiller à la qualité de vie des personnes qui souhaitent rester à leur domicile : informations sur les différents services d'aide et de soins à domicile existants, mise en place d'un encadrement personnalisé et efficace, liaison entre l'hôpital et le domicile, collaboration avec le médecin et le réseau...

Grâce au coordinateur/ à la coordinatrice, de nombreux professionnels peuvent ainsi se relayer efficacement auprès du bénéficiaire pour lui permettre de continuer à bien vivre chez lui/elle.

Infirmière, kiné, aide familiale, services sociaux, aide ménagère sociale, garde malade, matériel médical, ergothérapie, pédicure, repas à domicile, bricodépannage...

### CONDITIONS D'ACCÈS

Toute demande peut être introduite directement par la personne souhaitant mettre en place des services de maintien à domicile, par le médecin généraliste, par l'hôpital, par les aidants proches...

Toute action implique au préalable l'accord du bénéficiaire ou de son représentant. Notre centre de coordination couvre toute la Province de Namur ainsi que la Botte du Hainaut.

### TARIF

L'intervention d'un coordinateur est entièrement GRATUITE.

### HORAIRE

Les prestations du coordinateur ont lieu du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h30.

**Nous intervenons chez vous, quelle que soit votre appartenance mutuelliste.**

**Centrale de Services à Domicile de la Province de Namur - réseau Solidaris asbl**